



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL - FIFA

MONG JOON CHUNG SAISIT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, le 24 avril 2017 – Dr. Mong Joon Chung a déposé un appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre la décision rendue par la Commission de recours de la FIFA le 23 juin 2016.

Dans son appel au TAS, Dr. Chung conclut à l'annulation de la décision prise par la Commission de recours de la FIFA de le suspendre de toute activité liée au football tant au niveau national qu'international pour une période de cinq ans.

Une procédure arbitrale d'appel est actuellement en cours devant le TAS. D'abord, les parties échangeront des mémoires écrits et une Formation de trois arbitres sera constituée. La Formation arbitrale tiendra une audience dans un second temps. Après l'audience, la Formation arbitrale délibérera et rendra ultérieurement une décision finale sous la forme d'une sentence arbitrale.